

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailles-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20160201_10

Séance du 1^{er} février 2016

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 21
- Présents : 16
- Votants : 17

Date de la convocation :

26 janvier 2016

Date d'affichage :

8 février 2016

L'an deux mil seize, le premier février à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Stéphane BERQUAND, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Nicolas GRIFFOND, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Jérôme BORNE, Anouck FRANÇOIS, Jean-Marie GIROD (procuration à Nelly GIROD), Henri RATTE, Denis VERNEREY.

Mme Lydie CHANEZ a été désignée comme secrétaire de séance.

**Objet : Divers travaux de mise en valeur
du patrimoine local - DETR**

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

Vu la circulaire préfectorale n°79 du 22 décembre 2015 définissant les catégories d'opérations éligibles à la DETR pour l'année 2016,

M. le Maire expose les projets suivants :

- rénovation de la croix située rue de l'Agriculture
- réfection de l'encadrement en pierre de la mairie de Communailles-en-Montagne
- réfection des pierres du cadran de l'horloge de l'église
- réfection d'une partie de la toiture de la mairie de Communailles-en-Montagne

Budget prévisionnel du projet

<i>Nature</i>	<i>Coût estimatif</i>
Rénovation de la croix (r. de l'Agriculture)	1 300 € HT
Réfection de l'encadrement en pierre de la mairie de Communailles-en-Montagne	600 € TTC
Réfection des pierres du cadran de l'horloge de l'église	600 € HT
Réfection d'une partie de toiture de la mairie de Communailles-en-Montagne	9 100 € HT
Coût total	11 600 € HT

Plan de financement prévisionnel

<i>Nature</i>	<i>Montant</i>
État : DETR 2016	5 800 €
Commune de Mignovillard : autofinancement	5 800 €
Total	11 600 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter l'opération et d'arrêter les modalités de son financement ;
- de valider le plan de financement prévisionnel ;
- de solliciter une subvention auprès de l'État au titre de la DETR 2016, en mettant en exergue le statut de commune nouvelle ;
- de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- de donner tout pouvoir à M. le Maire pour accomplir ces formalités.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE